

## **Compte-rendu réunion CCAS du 02/11/2020**

### Participants :

Élus : Daniel MIDON, Emmanuel BAROTTE, Dominique DUCHANOY, , Monique PATENAY, Catherine SCHMITT, Paul VILCOT

Représentants d'association ou personnes qualifiées : Denis ALEXANDRE, Nathalie GRANDMOUGIN, Brigitte MARTIN, Claude PERIN, Véronique VILCOT,

Excusées : Nadia GIRARDET (pouvoir Catherine SCHMITT), Myriam BARTHEL (pouvoir Claude PERIN), Bernadette CAVANNA (pouvoir Daniel MIDON), Marie-Edith MOREL.

---

### Ordre du jour :

- Attribution d'un secours
- Bons d'achat et liste des commerçants (délibération)
- Point sur la distribution des bons
- Plan de prévention des risques et point sur les contacts téléphoniques
- Remise de la prime naissance
- Subvention mairie
- Questions diverses

#### **I) Attribution d'un secours**

Catherine SCHMITT informe qu'un secours de 50 euros sous forme de bon d'achat alimentaire a été attribué à la personne dont la situation sociale avait été évoquée lors de la précédente réunion. Un suivi est effectué par Monique PATENAY avec l'assistante sociale.

#### **II) Bon d'achats et liste des commerçants (délibération)**

Le CCAS propose d'attribuer 3 bons de 10 euros pour chaque personne à dépenser dans les commerces forgerons avant le 31/12/2020.

Les commerçants suivants ont accepté de participer à cette action :

- Boulangerie MOUGEOT
- Boulangerie HECHT,
- A LA REVOYOTTE,
- L'OR FEVE,
- FLEURIFLORE
- BOUQUET NATURE
- Salon EJERIE
- Salon STYL'COIFFURE
- Pharmacie MAULINI
- Café-restaurant de la MAIRIE
- Pizzeria LA FLORENTINE

Les membres du CCAS donnent un avis favorable à l'unanimité sur le montant des bons d'achat et sur la liste des commerçants.

#### **I) Point sur la distribution des bons**

251 personnes se sont inscrites pour recevoir les bons d'achat. En raison du confinement, Catherine SCHMITT propose de revoir la durée de validité des chèques pour la proroger. Décision à prendre ultérieurement en fonction de la situation sanitaire.

Les Forgerons ont apprécié cette démarche et ont remercié les distributeurs. 5 foyers ont transmis un courrier ou un mail.

Un couple de la commune s'est étonné de ne pas avoir reçu la lettre informant de la démarche. Il s'agit d'un couple dont on ne connaît pas l'état civil car ils ne sont pas inscrits sur les listes électorales. Décision : pas d'attribution pour 2020 car les listes électorales sont la base utilisée. A revoir pour l'an prochain.

Catherine SCHMITT leur téléphonera pour les informer et leur demandera de transmettre leurs dates de naissance en mairie.

Une personne absente de son domicile depuis 2,5 mois n'a pas pu répondre dans le délai imparti. Cette personne participe chaque année au repas . Décision de lui attribuer les bons.

## **II) Plan de prévention des risques et point sur les contacts téléphoniques**

Monique PATENAY fait le point sur les appels téléphoniques auprès des personnes figurant sur le registre du plan de prévention.

Les personnes contactées sont satisfaites d'être appelées ; elles n'ont pas formulé de demande particulière.

Après discussion entre les membres du groupe de bénévoles effectuant les appels, il est décidé de compléter la liste avec des items complémentaires : sexe, vie en couple ou personne seule.

Pour compléter le plan de prévention, prévoir une information via le journal, Forges'Actu, Panneau-Pocket et Site Internet pour recenser les personnes isolées ou nécessitant une aide.

Pendant le confinement, les appels téléphoniques seront repris dès le 9/11. Maintenir les relations de voisinage pour savoir si les personnes ont besoin d'aide.

## **III) Remise de la prime naissance**

10 bébés sont nés depuis le dernier repas du CCAS. Un courrier a été envoyé aux parents pour savoir s'ils souhaitent recevoir la prime naissance. 8 ont répondu.

Modalités : visite à domicile sur rendez-vous. Prévoir une rose à remettre à la maman.

Une photo sera faite par Nathalie GRANDMOUGIN. Visites à programmer le jeudi 12 et vendredi 13 à partir de 10h ou après 15h.

## **IV) Subvention mairie**

La subvention prévue au budget primitif était de 9000 euros. Le CCAS avait souhaité participer à l'achat des masques distribués aux Forgerons à hauteur de 1 euro/masque. 1400 masques ont été distribués. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le montant de la subvention versée au compte du CCAS.

## **V) Questions diverses**

- Masques pour enfant : y-a-t-il des familles en difficulté ? Si besoin le CCAS fournira des masques. Voir avec le secrétariat de mairie et la directrice d'école.
- Remerciements des personnes qui ont fabriqué des masques : il était prévu de les recevoir en mairie. Vu le contexte, Daniel MIDON propose de leur porter à domicile un petit ballotin de chocolats. Les membres adhèrent à cette proposition.

C. SCHMITT